



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inscription à l'examen d'accès au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS), session 2022

**Circulaire n° 2022-019 du 16/02/2022 relative à l'inscription à l'examen d'accès
au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage
scolaire (CPLDS)**

**Service académique d'information
et d'orientation**

**Pôle persévérance et lutte
contre le décrochage scolaire**

Affaire suivie par : Tanya Gouzouguec

Tél : 01 57 02 68 10

Mél : tanya.gouzouguec@ac-creteil.fr

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

*Mesdames et messieurs les coordonnateurs-conseil MLDS, coordonnateurs Nouvelles Chances et
dispositifs relais*

*Mesdames et monsieur les conseillers techniques départementaux MLDS, Nouvelles Chances et
dispositifs relais*

*s/c de Mesdames et monsieur les directeurs académiques des services de l'éducation nationale de
Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.*

Références :

- *Décret n°2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte
contre le décrochage scolaire*
- *Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de
professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire*

Annexes :

- *Avis d'ouverture CPLDS 2022*
-

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Le Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire (CPLDS)
atteste la qualification des personnels d'enseignement et d'éducation intervenant dans le cadre de la
prévention du décrochage scolaire ou dans l'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au
retour en formation initiale.

Cet examen comporte **deux épreuves**:

- La première épreuve consiste en une séance pédagogique d'une durée de 30 minutes avec plusieurs élèves décrochés ou décrocheurs.
- La seconde porte sur une étude de cas autour d'une problématique en lien avec la lutte contre le décrochage scolaire (préparation d'une durée de 60 minutes suivie d'une présentation de 15 minutes et d'un entretien avec la commission de jury de 15 minutes).

Les inscriptions à la session 2022 de l'examen doivent obligatoirement s'effectuer sur le site de la Maison des Examens du 18 février (12h00) au 21 mars 2022 (17h00) à l'adresse suivante :
<https://inscynetpro.siec.education.fr/> (rubrique CA – Certificat d'Aptitude)

Après avoir complété le formulaire d'inscription, le candidat doit déposer sur la plateforme DEXCO les pièces justificatives demandées au plus tard le **21 mars 2022**.

Pour le recteur et par délégation
L'administrateur de l'État hors classe
Secrétaire général de l'académie
Gérard MARIN

